

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouquet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	21
Pouvoirs	8
Votants	29

Présents :

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Alain COQUERAY, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIPE, Michèle PRIEUR, Sylvain HAMARD, Martine TEILLOUT, Jacques DI MARCO, Paola CORREIA, Sandrine PISANI-VETTRAINO, Carole OUVRARD, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Nathanaël VETTRAINO, Claire MAURANGES, Gino CAPOCCI, Stéphanie JANKIEWICZ, Philippe BABY

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Fouad IDHAMMOU a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Françoise DODDI-POUYET a donné pouvoir à Sylvain HAMARD, Catherine REYT a donné pouvoir à Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Hélène COLELLA a donné pouvoir à Michèle PRIEUR, Guillaume REJMENT a donné pouvoir à Alain COQUERAY, Alexandre MIRANDA a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Pascal PICARD a donné pouvoir à Gino CAPOCCI, Peggy PERROCHON a donné pouvoir à Stéphanie JANKIEWICZ

Secrétaire de séance : Nathanaël VETTRAINO

DELIBERATION N° DEL_2023_055

OBJET: CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE PARAY-VIEILLE-POSTE"

Madame Léa BELLARD, Conseillère Municipale déléguée au Dialogue social et à la Communication interne, expose,

L'association « Amicale du personnel communal de Paray-Vieille-Poste » a pour but d'entretenir un esprit d'entraide, de motivation et de créer des liens de solidarité et d'amitié entre ses membres, dont l'organisation de voyages et de sorties culturelles.

Suite au renouvellement des instances de l'association en janvier 2023 et afin de cadrer ce partenariat sur le plan administratif et financier, il convient d'approuver la convention ci-annexée.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Léa BELLARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention ci-annexé,

VU l'avis de la commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 19 septembre 2023,

CONSIDÉRANT qu'il convient de cadrer le partenariat entre la Ville et l'association « Amicale du personnel communal de Paray-Vieille-Poste »,

Après avoir délibéré à l'**unanimité**,

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec l'association « Amicale du personnel communal de Paray-Vieille-Poste ».

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,
Pour extrait conforme,